

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE

CONSTRUCTION

BULLETIN D'INFORMATION N° 612 | DÉCEMBRE 2012

**ENSEMBLE
NOUS REPRÉSENTONS
UNE FORCE**

© Eyewave

ÉDITORIAL

Chers camarades,

Cette année 2012 s'achève et a été riche en événements.

Nous avons vu nombre de nos entreprises françaises faire des restructurations, plans sociaux ou délocalisations. Nos emplois sont menacés et de plus en plus précaires. C'est dans ces périodes difficiles qu'adhérer à un syndicat devient une nécessité et le moyen de se renforcer. Un salarié isolé et confronté à son patron, ça peut être un salarié démuné mais avec un syndicat il devient partie intégrante d'une force avec laquelle il faut compter.

Notre rôle est de vous apporter les informations dont vous avez besoin, de négocier pour vous et de tout faire pour améliorer vos conditions de travail et sécuriser vos emplois.

Parce que se syndiquer c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul ; La Fédération Générale Force Ouvrière Construction continuera lors de cette nouvelle année 2013 à être votre soutien.

Nous vous souhaitons une bonne année 2013 avec la FGFO Construction !!!

Frank SERRA
Secrétaire Général

**FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE
CONSTRUCTION****FONCTIONNEMENT DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE CONSTRUCTION****Rappel**

Paris, le 10 janvier 2013

CIRCULAIRE 20/13/F.S./D.T.

NOTE AUX RESPONSABLES SYNDICAUX CENTRAUX

Chers camarades,

Afin d'alimenter nos différentes bases de données et de pouvoir faire remonter les informations nécessaires aux négociations, nous demandons aux responsables syndicaux centraux de bien vouloir nous transmettre le nom de tous leurs délégués syndicaux ainsi que le nom de l'entreprise dans laquelle ils travaillent et leurs coordonnées.

Vous pouvez nous les envoyer directement par mail à cette adresse : deborah.fgfo@orange.fr

Ou nous les envoyer par courrier : à l'attention de Déborah

Fédération Générale Force Ouvrière
170 avenue Parmentier
CS 20006
75010 Paris

De plus, nous tenons à rappeler que les préparatoires des comités de groupe doivent se faire au sein de la Fédération Générale 170, avenue Parmentier à Paris afin que nous ayons tous la même feuille de route.

Frank SERRA
Secrétaire Général

ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE, C'EST DÉFENDRE SES DROITS

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Profession :

* Entreprise :

* Code NAF : * N° SIRET :

* Convention Collective appliquée dans l'entreprise :

.....

(* voir fiche de paie)

Déclare adhérer à la **Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**

Date :

Signature,

À remettre à un délégué FORCE OUVRIÈRE, ou à retourner à :

Fédération Générale F.O. Construction
170, avenue Parmentier CS 20006
75479 PARIS Cedex 10
Email : fgfoconstruction@orange.fr
Site internet : www.fgfoconstruction.com

TRAVAUX PUBLICS

Pour 2013 les valeurs de minima annuelles de chacune des positions ont été fixées comme suit :

A1 : 26 182 €	B3 : 37 273 €
A2 : 28 391 €	B4 : 40 164 €
B1 : 33 727 €	C1 : 42 091 €
B2 : 35 655 €	C2 : 49 209 €

Les valeurs ci-dessus sont majorées de 10 % pour les cadres bénéficiaires d'une convention de forfait en jours sur l'année, soit :

A1 : 28 800 €	B3 : 41 000 €
A2 : 31 230 €	B4 : 44 180 €
B1 : 37 100 €	C1 : 46 300 €
B2 : 39 220 €	C2 : 54 130 €



**AVENANT N° 3 DU 20 NOVEMBRE 2012 À LA CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE DES OUVRIERS DE TRAVAUX PUBLICS DU 15 DÉCEMBRE 1992****Article 1**

L'article 5.2 de la convention collective nationale des ouvriers de Travaux Publics du 15 décembre 1992 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« L'ouvrier bénéficie d'autorisations d'absence exceptionnelles non déductibles des congés et n'entraînant pas de réduction de la rémunération à l'occasion des événements suivants :

- Mariage 4 jours
- PACS 3 jours
- Mariage d'un de ses enfants 1 jour
- Obsèques de son conjoint marié ou pacsé 3 jours
- Obsèques d'un de ses enfants 3 jours
- Obsèques de son père, de sa mère 3 jours
- Obsèques d'un de ses grands-parents
ou beaux-parents, d'un de ses frères
ou beaux-frères, d'une de ses sœurs
ou belles-sœurs, d'un de ses petits-enfants 1 jour
- Naissance survenue à son foyer ou
arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption 3 jours

Ces jours d'absence ne peuvent se cumuler avec les congés accordés pour ce même enfant dans le cadre du congé de maternité prévu aux articles L. 1225-17 et suivants du Code du Travail.

Article 2

Le présent avenant entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Article 3

Les parties signataires demanderont l'extension du présent avenant conformément aux dispositions des articles L. 2261-19 et suivants du Code du Travail.

Article 4

Toute organisation syndicale non signataire du présent avenant pourra y adhérer conformément à l'article L. 2261-3 du Code du Travail.

Article 5

Le texte du présent avenant sera déposé à la Direction des relations du Travail et au Secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes conformément aux dispositions de l'article D. 2231-2 du Code du Travail.

Fait à Paris, le 20 novembre 2012, en 14 exemplaires.

TRAVAIL MÉCANIQUE DU BOIS

TRAVAIL MÉCANIQUE DU BOIS

Lors de la réunion du 6 décembre 2012, la délégation FO était composée de Jean Marie Rétif, Dominique Genay et Franc Jourdin. Après plusieurs suspensions de séances, FO a accepté la dernière proposition patronale qui se situe légèrement au dessus du SMIC qui est de 1 429,97 depuis le 1^{er} janvier 2013. À ce jour, seul FO a paraphé cet accord.

Niveau	Échelon	Coeff.	151,67 h
--------	---------	--------	----------

OUVRIERS		Coeff.	01/01/2012	01/01/2013	
Niveau 1	AB	100	1 397 €	1 433 €	2,51 %
Niveau 2	1 ^{er} échelon C	105	1 407 €	1 439 €	2,22 %
	2 ^e échelon D	110	1 418 €	1 450 €	2,21 %
Niveau 3	1 ^{er} échelon E	115	1 429 €	1 462 €	2,26 %
	2 ^e échelon F	125	1 441 €	1 475 €	2,31 %
	3 ^e échelon G	135	1 475 €	1 502 €	1,80 %
Niveau 4	1 ^{er} échelon H	150	1 530 €	1 550 €	1,29 %
	2 ^e échelon I	170	1 630 €	1 651 €	1,27 %
	3 ^e échelon J	200	1 798 €	1 820 €	1,21 %

Administratif Commercial Technicien		Coeff.	01/01/2012	01/01/2013	
ACT 1	AB	100	1 397 €	1 433 €	2,51 %
ACT 2	1 ^{er} échelon	110	1 418 €	1 450 €	2,21 %
	2 ^e échelon	120	1 435 €	1 471 €	2,44 %
ACT 3	1 ^{er} échelon	135	1 475 €	1 502 €	1,80 %
	2 ^e échelon	150	1 530 €	1 550 €	1,29 %
ACT 4		170	1 630 €	1 651 €	1,27 %
ACT 5	1 ^{er} échelon	190	1 743 €	1 761 €	1,02 %
	2 ^e échelon	210	1 855 €	1 874 €	1,01 %
ACT 6	1 ^{er} échelon	240	2 026 €	2 046 €	0,98 %
	2 ^e échelon	270	2 196 €	2 218 €	0,99 %
ACT 7	1 ^{er} échelon	320	2 478 €	2 503 €	1,00 %
	2 ^e échelon	370	2 761 €	2 789 €	1,00 %

AGENTS DE MAÎTRISE		Coeff.	01/01/2012	01/01/2013	
AM 1		190	1 743 €	1 761 €	1,02 %
AM 2	1 ^{er} échelon	230	1 966 €	1 986 €	1,01 %
	2 ^e échelon	270	2 196 €	2 218 €	0,99 %
AM 3	1 ^{er} échelon	320	2 478 €	2 503 €	1,00 %
	2 ^e échelon	370	2 761 €	2 789 €	1,00 %

CADRES		Coeff.	01/01/2012	01/01/2013	
C1		280	2 252 €	2 275 €	1,01 %
C2		360	2 705 €	2 732 €	0,99 %
C3		420	3 043 €	3 073 €	0,98 %
C4		460	3 269 €	3 302 €	1,00 %
C5		480	3 382 €	3 416 €	1,00 %
C6		510	3 553 €	3 588 €	0,98 %
C7		550	3 780 €	3 817 €	0,97 %
C8		600	4 061 €	4 102 €	1,00 %

TUILES ET BRIQUES

TUILES ET BRIQUES

LES NÉGOCIATIONS SUR LA PRIME D'ANCIENNETÉ TUILES ET BRIQUES DES GROUPES TECHNIQUES PARITAIRES, ont pour objectifs de définir et de décanter les orientations de l'évolution de la prime d'ancienneté, qui n'a pas évolué depuis 2004.

Première réflexion sur la grille par groupe

La délégation patronale reconnaît que les groupes 4 et 5 ont plus d'évolutions personnelles que les groupes 1.2.3 ou l'évolution et la mobilité est très réduite.

EFFECTIFS BRANCHES PAR GROUPES (ESTIMÉ NOVEMBRE 2012)

GRUPE 5 : 68
GRUPE 4 : 342
GRUPE 3 : 951 TOTAL : 4 048
GRUPE 2 : 1 841
GRUPE 1 : 846

Actuellement environ 1 780 salariés ont 15 ans et plus d'ancienneté

BARÈME DE LA PRIME ANCIENNETÉ 2004

	3 ans d'ancienneté	6 ans d'ancienneté	9 ans d'ancienneté	12 ans d'ancienneté	15 ans d'ancienneté
Groupe 1	23	46	69	92	115
Groupe 2	27	54	81	108	135
Groupe 3	30	60	90	120	150
Groupe 4	40	80	120	160	200
Groupe 5	50	100	150	200	250

Les discussions sont : Comment modifier et faire évoluer la grille existante ?

- 1 – une grille unique ?
- 2 – possibilité de regroupement, et le devenir du groupe 5 ?
- 3 – tranche : démarrage à 6 ans et passage en 6 tranches pour allongement après 15 ans ?

Calendrier des prochaines réunions :

Prime Ancienneté : 30 janvier 2013

N A O : 25 avril 2013

**Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses
et des Produits Connexes + Branche de la Distribution et Commerces de gros des Papiers**

**SUITE DE LA NÉGOCIATION NATIONALE SUR LE TRAVAIL DE NUIT
(ET HORAIRES DÉCALÉS) ET D'UNE PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ
ET D'AMÉNAGEMENT DE FIN DE CARRIÈRES**

Pour mémoire comme annoncée plusieurs fois par notre organisation syndicale, la négociation d'un Accord national couvrant l'Inter-secteurs des Papiers Cartons portant sur la « Pénibilité » a été un échec, fin 2011. En effet et hélas, le patronat papetier ne souhaitait, sur la base de la nouvelle Loi des retraites de 2010, ne parler que de Prévention mais pas de Réparation et encore moins de compensation. Et oui, cette maudite Loi, combattue par FO bien seul à l'automne 2010, ne prévoit aucune contreparties à la prise en compte de la Pénibilité, en dehors des salariés déjà affectés par une incapacité de 10 à 20 %, ce qui, pour FO Papier Carton était inacceptable.

Pour autant, grâce à l'Accord de Branche sur l'Aménagement du Temps de Travail, signé au niveau national que par FO, la CFTC et la CGC en juin 2010, le syndicat patronal l'UNIDIS avait acté avec nous dans cet accord, son acceptation de porter un nouveau projet d'accord sur le travail de nuit avec une éventuelle compensation à négocier. C'est ainsi, qu'après une 1^{re} réunion tenue le 16 mai dernier, puis une seconde le 18 septembre dernier, nous avons tenu une 3^e réunion de négociation autour d'un groupe de travail paritaire, le 21 novembre à Paris, avec 3 représentants pour FO : Christian Petrequin, Christophe Vanier et Albéric Deplanque (Secrétaire Papier Carton).

Nous y avons étudié le pré-projet du cabinet d'assurance et de courtage MERCER, de mise en place d'un C.E.P. (mais le nom peut encore évoluer ou changer = Compte Epargne Pénibilité de branche ou encore d'aménagement des fins de carrière) qui permettrait, en échange d'une cotisation salariale et patronale cofinancée à moitié, de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé en retraite ou d'un aménagement de fin de carrière ou encore, d'un congé long rémunéré après 50 ans et ce, en se constituant une épargne personnelle. À noter qu'en cas de départ de l'entreprise et/ou de la Branche, mais aussi hélas d'un décès, le capital épargné reste acquis aux salariés ou ayant droit.

Ce dispositif pourrait être mis en place pour les salariés postés, mais aussi étendu aux salariés exposés à toute forme de pénibilité, c'est ce qui reste à négocier en 2013, pour une éventuelle application à partir de début 2014.

Les cotisations collectées seraient gérées paritairement par un organisme extérieur (genre courtier d'assurance comme le Cabinet MERCER). Plusieurs simulations nous ont été présentées par le cabinet MERCER et le syndicat patronal l'UNIDIS.

C'est ainsi que, dans des 1^{res} projections avec une cotisation fixe de 42,50 €/mois (mais on va aussi étudier la possibilité d'une cotisation en % du salaire), pour 32 ans de cotisation on pourrait quitter l'entreprise 400 jours avant sa retraite à 70 % du salaire brut (soit 2 années pour un factionnaire) ou encore, partir 280 jours avant sa retraite à 100 % du salaire brut.

Sur ces exemples présentés, qui sont repris plus explicitement dans les pdf joints à ce résumé (voir votre Délégué Syndical FO), de nombreuses réflexions et questionnements sont maintenant ouverts à débats, négociations et arbitrages, mais aussi, à l'obtention de mandats pour le patronat papetier, ainsi que les organisations syndicales de salariés.

FO Papier Carton a bien sur pris la parole et a posé un certain nombre de questions et a mis son « cadrage » général autour de ce projet d'accord.

La CGC, la CFTC et la CFDT nous ont suivis, avec chacun quelques questionnements, mais par contre avec une responsabilité collective à poursuivre cette négociation importante. Hélas, la Filpac CGT a certainement mal mesuré la portée d'un tel accord, et a tout bonnement rejeté l'intégralité de ce projet de négociation.

Nous avons prévu de nous revoir le 8 février, pour poursuivre nos réflexions, simulations et négociations sur cette thématique très attendue par les papetiers, et auxquelles la fédération FO Papier Carton sera vigilante pour :

- *apporter une réelle avancée humaine et sociale à la problématique de l'allongement de la vie professionnelle,*
- *compenser et réparer l'usure physique au travail posté et/ou pénible,*
- *aménager les fins de carrière face aux risques d'inaptitude et/ou de carrières incomplètes pour partir en retraite à taux plein... et en bonne santé !*

Par ailleurs, nous avons décidé de rédiger un « Constat d'étape paritaire », que tous les syndicats se sont engagés à signer en janvier, sauf la Filpac CGT...

Conventions collectives secteur production – transformation OETAM & Ingénieurs et cadres Travail de nuit Constat d'étape paritaire.

Réunis en groupe de travail paritaire le 21 novembre 2012, les partenaires sociaux confirment leur intérêt unanime pour le projet portant sur le dispositif « compte épargne temps en faveur de l'aménagement temporel des parcours professionnels ».

Ils sont convenus de poursuivre les travaux engagés sur la base des documents de travail remis par l'UNIDIS et visant un dispositif conventionnel :

- *d'aménagement temporel des fins et/ou milieux de carrière ;*
- *reposant sur un cofinancement employeur/ salarié tenant compte des capacités d'épargne des collaborateurs dont la rémunération est la plus faible ;*
- *reposant sur une contribution en somme fixe ou en pourcentage en fonction de simulations qui restent à préciser ;*
- *visant prioritairement les salariés travailleurs de nuit, mais ouvrant des possibilités futures d'éligibilité à tous les collaborateurs exerçant un métier reconnu comme pénible ;*
- *reposant sur un dispositif d'incitation sociale et fiscale pour les salariés et les entreprises ;*
- *permettant une adhésion au programme d'épargne le plus large possible ; le caractère volontaire ou non n'ayant pas fait l'objet de consensus unanime pour l'heure.*

En outre, les partenaires sociaux choisissent Mercer, comme cabinet conseil pour la négociation de cet accord et sa mise en place. Le choix de l'opérateur qui gèrera le futur régime, s'il y a accord, fera l'objet d'un appel d'offre paritaire.

MEETING NATIONAL

PARIS

Jeudi 24 janvier 2013

Fédération Générale

FO

CONSTRUCTION

- »» *Parce que la plupart des pays européens se sont engagés dans une voie qui consiste à faire payer aux salariés les déficits budgétaires issus des politiques libérales menées ces dernières décennies.*
- »» *Parce que nous sommes contre la politique de rigueur et d'austérité qui en découle.*
- »» *Nous devons marquer notre opposition.*



La Halle Freyssinet
55, bd Vincent Auriol
75013 Paris
Métro Chevaleret

UN PEU DE RÉALISME,

La semaine dernière j'étais au repas annuel de l'association des Grands Patrons en Colère et cela m'a ouvert les yeux sur la situation des entrepreneurs qui est bien loin de celle que l'on décrit communément et notamment, dans les milieux syndicaux de salariés, pour ne pas les nommer.

À la lumière des explications de ceux qui sont les moteurs de l'économie, tout va mal : certains sont obligés de sortir en Suisse leur collection de tableaux, des épouses dévouées cachent leurs bijoux, d'autres qui avaient plusieurs résidences secondaires en revendent, les yachts sont moins bien entretenus, on tire sur le personnel de maison, sur les équipages etc. C'est intolérable.

Le cas de ce malheureux Depardieu est cité en exemple : Quelques restaurants à Paris, trois hôtels particuliers, ce besogneux du cinéma en est réduit à s'expatrier en Belgique. En Belgique, vous vous rendez compte ? Le pays des moules frites ! C'est dire l'état ou en est réduit cet homme par ailleurs si fin, si délicat, c'est écœurant.

À côté de cela, foutre mouille, on nous rebat les oreilles avec de soi-disant pauvres. Allons donc ! Il n'y en a pas tant que cela, pas plus d'ailleurs que de SDF : S'ils étaient si nombreux on devrait en trouver morts gelés sur les trottoirs tous les matins, il est rare de buter dedans, Que diable !

Et les chômeurs, ces paresseux, c'est en arrivant à Noël qu'ils se soucient du repas et des jouets de leurs enfants, alors qu'ils ont eu toute l'année pour le faire. Ce n'est pas le tout de se tenir au chaud dans le hall de pôle emploi en jouant à donner des points à chaque employée qui passe. Les fêtes, cela se prépare. Et surtout n'allez pas nous objecter qu'ils n'ont pas assez d'argent, on réveillonne tout aussi bien avec un hareng saur et des pommes en robes de chambre, qu'avec une dinde au marron nappée de foie gras, tout est dans le mental. Seul, l'esprit de la fête compte. Inutile de vous dire, chers lecteurs, que je me joins à ces propos frappés du coin du bon sens, joyeuses fêtes. N'oubliez pas de dessaler les harengs, et pas d'excès avec le cubitainer de gros cul que vous vous êtes payé chez U (publicité encore due, je signale en passant).

Votre dévoué

Gérard MANSOIF
Chevalier de l'Ordre du Blanquassé



»»» TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE

Évolution du coût de la vie indice INSEE

(indice 100 en 1998)

Valeur décembre 2011	125,09
% sur 1 mois	0,40
% sur 1 an	2,50

SMIC au 1^{er} janvier 2013 :

Horaire (brut)	9,43 €
Mensuel brut (35 h)	1 430,25 €

Plafond Sécurité Sociale mensuel

Au 01/01/13	3 086 €
-------------	---------

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE FO

170, avenue Parmentier
CS 20006
75479 PARIS CEDEX 10

Directeur de la publication :
Frank SERRA

Conception, réalisation :
Compédit Beauregard
61600 La Ferté-Macé
www.compedit-beauregard.fr

N° d'inscription commission
paritaire des papiers de presse :
0613 S 07925

Site Internet :
www.fgfoconstruction.com



ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST DE LA MÊME FAMILLE



INSP 2012 - V2 - 07 / 2012 - Crédit photo : M. Jolibois

PRO BTP, groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, est né de la famille du BTP pour mieux la protéger.

RETRAITE

PRÉVOYANCE

SANTÉ

ÉPARGNE



ASSURANCES

ACTION SOCIALE

VACANCES

www.probtp.com

PRO BTP
GROUPE

